

■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Education, sport et loisirs »

Conseil municipal du 12 avril 2021
Séance du 9 mars 2021

18 Règlement Creil'Sport - règlement de fonctionnement

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, MM. DEME, AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM CABARET, MARTIN, Mmes DUHIN, SGHIRI, M. AÏT MESSAOUD, Mmes ELONGUERT, PEREZ, DUCHATELLE.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme SGHIRI
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme PEREZ
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. EL OUSTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE, Mme MEHADJI, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme JAJAN, MM. KA **7**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **32**
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : **0**

■ **Date de la convocation : 06/04/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

Pour favoriser l'accessibilité à la pratique sportive, la Ville de Creil souhaite aider les jeunes sportifs creillois licenciés avec la mise en place d'un coupon **Creil'Sport**. Ce coupon **Creil'Sport**, d'un montant de 10,00 € par enfant et cumulable avec d'autres coupons, permettra :

- de réduire le prix de la cotisation (licence et adhésion) et aider ainsi financièrement les familles ;
- de favoriser et développer la pratique sportive au sein des associations sportives creilloises ;
- d'aider indirectement les associations à maintenir et à augmenter le nombre de licenciés après une période d'activité difficile, au vu de la situation sanitaire.

Pourront bénéficier du coupon **Creil'Sport**, sans condition de ressource, tous les jeunes :

- âgés de moins de 18 ans (au 1^{er} janvier 2022) ;
- domiciliés obligatoirement sur la ville de Creil ;
- inscrits dans une structure sportive de la Ville de Creil, affiliée à une fédération sportive française reconnue par le ministère en charge des sports.

Il vous est demandé d'approuver le règlement Creil'Sport, d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer ledit règlement ainsi que tous les documents et avenants y afférents.

Vous êtes appelés à voter.



Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le 13/04/2021
ID : 080-216001743-20210412-DLRG210423019-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Education, sport et loisirs » en date du 9 mars 2021,
Vu le règlement ci-annexé,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le règlement Creil'Sport, annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement Creil'Sport, annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **13 AVR. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 23/04/21

et publication ou notification le 23/04/21

affiché le 13/04/21

CREIL, le 23/04/2021

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "vie de la cité"

Corinne FABLET